

CONNECTE NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION JUIN 2017

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



« MySports » - c'est la nouvelle chaîne sportive qui sera prochainement lancée par les réseaux de communication de SUISSEDIGITAL. Outre la Formule E et le Beach volley, MySports se positionnera surtout avec le hockey sur glace suisse en direct. Les réseaux de communication feront ainsi concurrence à Swisscom

qui a obtenu les droits de retransmission du football suisse en direct. Cette nouvelle situation fera sans aucun doute souffler un vent nouveau sur le marché du sport en direct. Je suis convaincu que les réseaux de communication de SUISSEDIGITAL lanceront avec MySports une chaîne qui enthousiasmera la population suisse. De plus amples informations sur cette nouvelle chaîne sont disponibles sur le site Internet www.mysports.ch

Les membres de SUISSEDIGITAL ne sont pas seulement en concurrence avec Swisscom sur le marché âprement disputé du sport en direct mais aussi pour les télécommunications en général. C'est la raison pour laquelle les derniers chiffres sectoriels sont particulièrement réjouissants : au cours de ces 12 derniers mois, les réseaux de communication ont gagné 96 000 abonnés dans la téléphonie et 18 600 abonnés dans l'Internet haut débit. Plus d'un client Internet sur deux utilise pour surfer l'Internet de son opérateur TV. C'est extrêmement important car de plus en plus de services et d'offres reposent sur Internet. La popularité des offres Internet haut débit des réseaux de SUISSEDIGITAL est principalement imputable à leur performance. C'est cette performance qui constitue l'épine dorsale de la numérisation en Suisse. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de soutenir votre réseau câblé local.

Nous sommes ravis d'échanger avec vous sur les thèmes importants relatifs aux télécommunications et à la numérisation - et de vous tenir informés.

J'ai le plaisir d'attirer votre attention sur notre prochaine manifestation de session qui se déroulera le mercredi 20 septembre 2017. Philipp Metzger, Directeur de l'Office fédéral de la communication (OF-COM), vous informera en personne sur le projet de révision de la loi sur les télécommunications et discutera de cette question avec vous.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre inscription (info@suisse-digital.ch) et de votre participation !

Le mercredi 20 septembre 2017, de 12h30 à 14h30, au restaurant « zum Äusseren Stand », Berne - salle « Empire »

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h30	Exposés et discussion

Merci de votre engagement et de votre soutien.

Pierre Kohler
Président de SUISSEDIGITAL

SÉLECTION D'INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES DE LA SES- SION DE JUIN

Int. parl. 16.410. **LRTV. Coopérations non discrimi- natoires** **CE, le 7 juin**

Le Conseiller aux États Beat Vonlanthen demande à juste titre aux autorités de profiter de l'exemple de l'entreprise conjointe « Admeira » pour prévenir d'autres coopérations potentielles. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent définir une position claire concernant l'extension des domaines d'activité des entreprises proches de l'État. « Admeira », l'entreprise de coopération de Swisscom, de la SSR et de Ringier, menace la diversité médiatique de la Suisse en faisant perdre des recettes publicitaires aux journaux régionaux. Toutes les autres entreprises médiatiques privées sont aussi défavorisées par la disparition de ces recettes publicitaires. Il faut donc veiller à ce que « toutes les entreprises de médias intéressées puissent participer aux mêmes conditions et sans subir de discriminations » à de telles coopérations. SUISSEDIGITAL soutient ces demandes.

La commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-E) a reconnu qu'il était nécessaire d'agir. C'est la raison pour laquelle elle recommande à son conseil de suivre ces objectifs par le biais de la motion de la commission « Garantir la diversité médiatique en Suisse » (17.3355). Le Conseil fédéral est ainsi chargé, dans le cadre de l'élaboration actuelle de la loi sur les médias, de modifier les bases légales de sorte qu'une coopération de la SSR avec d'autres entreprises de médias contribue à renforcer la diversité des opinions et de l'offre et que l'absence de discrimination soit garantie.

SUISSEDIGITAL analysera de près le rapport de l'administration demandé par la commission (CTT-E) et annoncé pour août 2017 concernant l'utilisation commune des données pertinentes pour la publicité. Le rapport se concentrera sur la question clé des possibilités d'utilisation des données pertinentes pour la publicité par les entreprises médiatiques et des communications. En termes concrets, l'administration doit montrer comment une solution de marché commune peut être réalisée dans le cadre des données pertinentes pour la publicité.

– Position de SUISSEDIGITAL : **OUI à l'initiative parlementaire et OUI à la motion demandant un accès non discriminatoire aux coopérations médiatiques.**

Int. parl. 17.3254. **Avantages des nouvelles techno- logies pour les personnes handicapées. L'exemple de HbbTV** **CE, le 15 juin**

La Conseillère aux États Pascale Bruderer souhaite compléter le mandat de la radio et de la télévision décrit dans l'article 93 alinéa 2 de la Constitution en lui ajoutant des technologies modernes comme la « Hybrid broadcast broadband TV » (HbbTV) et l'ancrer comme une obligation légale. De tels services « doivent être garantis autant par la SSR que par les autres diffuseurs de programmes télévisés visant un public national ou régional ». La HbbTV va remplacer le télétexte actuel et améliorer l'absence de barrière pour les personnes souffrant de handicaps sensoriels grâce à la possibilité de personnaliser la configuration du sous-titrage. La HbbTV propose par ailleurs de la vidéo à la demande en langue des signes.

L'intervention parlementaire est inutile car la HbbTV est depuis longtemps établie sur le marché. SUISSEDIGITAL rejette donc une réglementation de la HbbTV. Comme le constate à juste titre le Conseil fédéral dans sa réponse, la diffusion est aujourd'hui assurée par les fournisseurs de services de télécommunication : « Le Conseil fédéral constate avec satisfaction que désormais, pratiquement tous les fournisseurs de services de télécommunication diffusent le signal HbbTV. Les services destinés aux personnes atteintes de déficiences sensorielles sont disponibles dans les logements, à la prise de télécommunication. » Il n'est donc pas nécessaire de demander une nouvelle réglementation dans ce domaine.

– Position de SUISSEDIGITAL : **ne pas suivre l'intervention parlementaire 17.3254.**

Po 16.3260. **Mettre en place une gouvernance du numérique
CN, le 30 mai**

Le Conseiller national Claude Beglé demande au Conseil fédéral d'examiner l'opportunité de créer « un conseil interdisciplinaire indépendant du numérique, constitué d'experts, éventuellement bénévoles, issus de la société civile ». Le Conseil fédéral souligne à juste titre sur ce point qu'une diversification supplémentaire d'organes déjà existants n'est pas utile. Il serait difficile d'obtenir de meilleurs résultats. SUISSEDIGITAL estime que la stratégie « Suisse numérique » adoptée par le Conseil fédéral en avril 2016 montre dans ses lignes de base où il est nécessaire d'agir sur le plan économique et en matière de politique sociale. Le Conseil fédéral doit maintenant tenir sa promesse de « porter une attention particulière notamment à l'économie participative, au développement durable de la société de la connaissance, aux conditions requises pour une mobilité croissante à l'ère de l'information ou encore à la position de la Suisse au niveau international. » SUISSEDIGITAL demande au Conseil fédéral d'examiner régulièrement le plan d'action lié à la stratégie et de l'actualiser. Il n'est par contre en aucun cas du ressort du gouvernement de réglementer et d'organiser l'engagement de la société civile.

– Position de SUISSEDIGITAL : **NON au postulat 16.3260.**

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION DE SESSION

Le mercredi 20 septembre 2017, de 12h30 à 14h30, au restaurant « zum Äusseren Stand », Berne - salle « Empire ».

Philipp Metzger, Directeur de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) présentera son projet pour la future révision de la loi sur les télécommunications (LTC).

Programme :

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h20	Allocution de bienvenue et introduction Pierre Kohler Président de SUISSEDIGITAL
13h30	Révision de la LTC : les propositions du Conseil fédéral Philipp Metzger Directeur de l'Office fédéral de la communication OFCOM
13h45	SUISSEDIGITAL : principales questions actuelles Dr Simon Osterwalder Directeur de SUISSEDIGITAL
14h00	Questions et discussion

Nous apprécierions que vous réserviez cette date.

Nous nous ferons un plaisir de prendre note de votre inscription par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch ou par téléphone au 031 328 27 28.